

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1311 15 décembre 1949

n° 1311 15

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1949

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1949

Date du numéro
31 décembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances-, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Attendu que la composition, du Conseil de curatelle indiquée dans l'arrêté n° 1257 du 30 novembre 1949 doit être modifiée, compte tenu de l'empêchement légitime d'un de ses membres, constaté par le proeès-verbal dressé par le président de ce conseil le 9 novembre 1949

Sur proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1257 du 30 novembre 1949 est rapporté en ce qu'il désigne M. Jurey, juge suppléant, comme membre du Conseil de curatelle. Art. 2. — M. Perianayagassamy est désigné en remplacement de M. Jurey. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié partout oit besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.